DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

- limite communale
- limite de zone
- **UB** Désignation de la zone

EMPLACEMENTS RESERVES

- B3 Numéro d'opération
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espace verts à créer ou élargir

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Secteur de coulées de boues soumis à l'article R 123-11b du code de l'urbanisme

Crues de la Moder :

- Zone inondable

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	VOCATION	BENEFICIAIRE
1	Réserve de terrain pour un équipement funéraire	Communauté de Communes du Val de Moder
2	Réserve de terrain pour l'extension des équipements sportifs	Communauté de Communes du Val de Moder
3	Elargissement du tronçon Nord de la rue du Château d'eau	Communauté de Communes du Val de Moder
4	Elargissement du tronçon urbanisable d'un chemin, dans le prolongement Ouest de la rue des Vergers	Communauté de Communes du Val de Moder
5	Réserve de terrain pour la réalisation d'un cheminement doux le long de la RD750	Communauté de Communes du Val de Moder
6	Réserve de terrain pour l'aménagement d'une aire de retournement	Communauté de Communes du Val de Moder

Communauté d'Agglomération de Haguenau

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNES DE BITSCHHOFFEN, ENGWILLER, KINDWILLER, NIEDERMODERN, UHRWILLER ET VAL DE MODER

PLAN DE REGLEMENT AU 1/2000 – KINDWILLER – LA HARDT

13/03/2014	Approbation
14/06/2016	Modification n° 1
14/06/2016	Mise en compatibilité n° 1
22/08/2017	Mise à jour n° 1

MODIFICATION N°2

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 7 février 2019

A Haguenau
Le 7 février 2019

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER